



46 rue Jules Lefebvre BP 90429  
80 004 Amiens Cedex 1  
☎ 03. 22.89.66.40  
📠 03.22.95.16.81  
@ : adantin@somme.fff.fr

## COMMISSION FÉMININE

### DETECTION DES JOUEUSES U14 à U16 FÉMININE

**LIEU : AMIENS, Stade Michelet, Chemin de Vauvoix  
Herbe (Stade Amiens FC Porto)**

**DATE : Mercredi 26 septembre 2018**

**HORAIRE : 13H30 à 16H30**

### **JOUEUSES U16 F CONVOQUEES**

Club(nom)	Nom Prénom
ABBEVILLE A.S. MENCHECOURT	CAHON LOLA - LAINE SHANA
F. C. AILLY VAUCHELLES	LINDENNER CHARLOTTE
AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL	MEON LORANE - GLYDA LILOU - LEQUEUX LAURINE - CANDELEE AGATHE PAUMIER MARYNE - FAQUI CLEA - GOURDET CHLOE - FLOURY PAULINE TABITOURAT CLOE - COLOMBEL JULIETTE
F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS	SPICHER TRACY - MICHAU EMMA - LOUALE MADYSON - FARIDI ASSIA - LEFEBVRE CAMILLE
F.C. ARVILLERS	NIARQUIN ANAIS
L'AUXILOISE	FRASER KELLY
CONTY LOEUILLY SP.C.	GODIN MARGAUX - ROUSSEL FLAVIE - HOUBRON CLAIRE
U. S. NIBAS FRESSENEVILLE	ZUMBE SOPHIE - ROUX CELIA - DUPONTREUE LEA - CHABAILLE AURORE LETUVE JENNIFER - MAILLIEZ ISALINE - BARBIER MARION
E.S. CHEMINOTS LONGUEAU	RYON JULIE - MEUK LOUANE - DAMIS MAEVA - TOURNELLE CLARA
ENT.C.A.F.C. PERONNE	PECIC LAURINE - CLAISSE JUSTINE - DEFLANDRE LANA - DEPRE LEA - DECOMBLE OPHELIE - HENOCQ MATHILDE - HERY JUSTINE
U.S. QUEND	GONICHE CHLOE
A.S. MUNICIPALE RIVERY	TEIXEIRA JESSICA - VARLET LINDSAY
U.S. ROSIERES	FOURIERNOLWENN
A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS	TOUSSAINT MATILDE - BERNARD CAPUCINE - LAVOINE ELOISE - ENGRAND VICTORIA - DAGNEAUX ALEXIA - MALLART CAMILLE
A.S. VALINES	BETTEFORT MARINE – BREFORT OCEANE

**ENCADREMENT**

Commission Féminine

**En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN ([adantin@somme.fff.fr](mailto:adantin@somme.fff.fr) / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)**

**Destinataires :** Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

**ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :**

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) *S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.*

*En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.*

b) *Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.*

<b>CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• de l'équipement sportif de son club d'origine</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fiche individuelle</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• de chaussures adaptées en fonction des terrains</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• de son nécessaire de toilette</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• d'un vêtement de pluie</li></ul>	